

482

Realisation

COMMISSION chargée de l'examen : 1° de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, relative à la réalisation des contrats d'assurances dont les titulaires sont morts à l'ennemi ou décédés à la suite de blessures ou maladies contractées en service. (N° 56, année 1916); 2° de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à protéger les bénéficiaires des polices d'assurances sur la vie, à ordre et au porteur, des bons de capitalisation et d'épargne, dont les titres ont été égarés, détruits ou volés. (N° 57, année 1916.)

(Nommée le 25 février 1916.)

MM.

- 1° BUREAU : SAUVAN.
- 2° — N***. *Chastenet 3/3 Rapporteur*
- 3° — N***. *Rivière 3/3*
- 4° — Louis MARTIN.
- 5° — Etienne FLANDIN.
- 6° — Eugène GUÉRIN. *Président*
- 7° — BELLESTABLE.
- 8° — N***. *Maurice Ordinaire 3/3 Secrétaire*
- 9° — HENRI-MICHEL.



2

Commission relative à la résiliation
des contrats d'assurances dont les modalités
sont décidés.

Séance du 10 Mars 1916

Sont élus Présidents : M. Guerry

Secrétaire M. Maurice Brémont

M. Chastenet est désigné comme rapporteur

Le Président

Guerry

Le Secrétaire

M. Brémont

Séance du 10 Mars

M. Chastenet donne lecture de son rapport et sur
les propositions de loi relatives à la résiliation des
contrats d'assurances, d'après le statut et la partie en
vue de la loi ; il est autorisé à déposer le 1^{er} rapport
qui sera tenu le 2ⁱ en séance ; pour l'approbation de
celui-ci, la Commission sera de nouveau convoquée

La séance est levée

Le Président
Guerry

Le Secrétaire
M. Brémont

Séance du 6 avril

M. Chastenet donne lecture de son rapport sur la peste ou val des polices d'assurances. Le rapport est approuvé et M. Chastenet est autorisé à faire le dépôt du rapport.

Le Président
Crispin Marry

Le Secrétaire
M. Ordinaire

Séance du 27 mai

M. Chastenet donne lecture d'un rapport complémentaire touchant certaines modifications à introduire dans la proposition de loi relative à la certification des comptes d'épargne.

Le rapport est adopté et M. Chastenet autorisé à en faire le dépôt.

La séance est levée.

Le président
L'Guery

Le Secrétaire
G. Marchand